



Succession: utilisation d'un véhicule sans autorisation

Par **morgane44**, le **17/07/2009** à **12:33**

Bonjour,

mon grand-père est décédé en avril, sa femme et ses 2 enfants sont décédés et nous sommes donc 6 petits-enfants à nous partager l'héritage. Il y a une voiture dans la succession que j'ai fait estimer par un garage. Mes cousines n'étaient pas d'accord et ont trouvé quelqu'un qui fait une offre plus élevée. Nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur le prix du véhicule car nous avons convenu oralement que je le reprendrai, étant la seule à avoir mon permis. L'affaire a trainé et j'ai eu dernièrement un accident qui me prive de ma voiture. J'ai donc demandé une autorisation pour utiliser exceptionnellement le véhicule de mon grand-père mais personne n'a voulu signer. Excedée, j'ai pris la voiture, que j'ai fait assurer à mon nom, pour me dépanner, sans autorisation. Pouvez-vous me dire ce que je risque? Puis-je me trouver privée d'héritage suite à cet écart de conduite?